



## Calcul des contributions des États non membres au financement des dépenses de 2020, au titre de leur participation aux activités de l'Organisation des Nations Unies

1. Dans sa résolution [44/197 B](#), l'Assemblée générale a fait sienne la méthode révisée de calcul des contributions des États non membres qui est exposée aux paragraphes 50 à 52 du rapport du Comité des contributions ([A/44/11](#), [A/44/11/Add.1](#) et [A/44/11/Add.1/Corr.1](#)). Conformément à cette méthode, les contributions sont mises en recouvrement sur la base d'un montant annuel forfaitaire au début de chaque année civile. Ce montant est déterminé pour chaque État non membre en appliquant à l'assiette des contributions un pourcentage variable de la quote-part qui serait applicable à cet État. L'assiette des contributions correspond au montant total net du budget ordinaire de l'ONU pour l'année considérée, corrigé des remboursements d'impôt. Dans sa résolution [58/1 B](#), l'Assemblée a fait sienne la recommandation du Comité des contributions de fixer le pourcentage forfaitaire annuel du Saint-Siège à 50 % du montant théorique de la quote-part et de suspendre les prochains examens périodiques de ce pourcentage. Dans sa décision [68/548](#), l'Assemblée a décidé que l'État de Palestine devait contribuer au financement des dépenses de l'Organisation en versant un montant forfaitaire calculé selon la même méthode.

2. Pour 2020, l'assiette des contributions s'élève à **2 805 335 300 dollars**, soit un montant brut de **3 084 608 300 dollars** moins **279 273 000 dollars** de recettes provenant des contributions du personnel (voir [ST/ADM/SER.B/1008](#)). Les contributions dues par les deux États non membres pour 2020, selon les quotes-parts théoriques établies au paragraphe 17 de la résolution [73/271](#) de l'Assemblée générale, sont indiquées ci-après :

État non membre	Assiette (dollars É.-U.)	Quote-part (%)	Montant annuel forfaitaire	
			Proportion de la quote-part applicable (%)	Montant dû (dollars É.-U.)
Saint-Siège	2 805 335 300	0,001	50	14 027
État de Palestine	2 805 335 300	0,008	50	112 213
<b>Total partiel</b>				<b>126 240</b>

